

I. — ORIGINES ET INTERACTIONS

A. — LECTURE HISTORIQUE

LE SYNDICALISME TUNISIEN ET LA QUESTION DE L'AUTONOMIE SYNDICALE DE 1944 à 1956

Issu d'une scission au sein de l'Union départementale de la CGT, au lendemain de son congrès du 18-19 mars 1944, qui a consacré l'hégémonie du parti communiste de Tunisie, le syndicalisme tunisien a accordé une place de choix à la question de l'autonomie syndicale.

Cette lutte est menée sur trois fronts : contre des partis politiques, contre les syndicats français et contre le pouvoir colonial. Ce qui fait de l'année 1956, au cours de laquelle commence la constitution d'un état national, avec la proclamation de l'indépendance le 20 mars, un tournant.

Certes, la question n'est pas nouvelle puisque les syndicalistes tunisiens avaient déjà constitué auparavant, à deux reprises, des centrales ouvrières indépendantes de la CGT : il s'agit de la première Confédération Générale Tunisienne du Travail (CGTT) formée en 1924-1925, puis de la seconde en 1937-1938. Néanmoins, c'est pour la période à étudier que nous disposons le plus d'éléments d'informations car il y a eu à la fois clarification et mise à l'épreuve des différents aspects de cette revendication.

En 1944, les syndicats Tunisiens qui se retirent de la CGT se proclament autonomes, privilégiant cette aspiration à l'autonomie qui va se retrouver en 1956 plutôt en mauvaise posture, puisque la mise au pas par le Néo-Destour, parti avec lequel l'UGTT a noué des rapports privilégiés, ne tardera pas.

Pour suivre cette évolution, nous allons d'abord, dans une première partie voir comment cette question est posée en 1944-46 par les syndicats autonomes. Puis, nous parlerons de l'UGTT et du problème de l'autonomie à l'égard des

syndicats français. Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous étudierons la centrale syndicale tunisienne face aux problèmes de l'indépendance à l'égard des partis politiques et du pouvoir.

I. — LES SYNDICATS AUTONOMES ET LA QUESTION DE L'AUTONOMIE SYNDICALE (1944-1946)

Constitués après la rupture avec la CGT, à partir d'octobre 1944, les syndicats autonomes du Sud ont mis au premier plan comme leur appellation même l'atteste, le slogan de l'autonomie. Sur la carte d'adhérents de l'Union des Syndicats autonomes des travailleurs du Sud il est écrit : « Le syndicalisme doit s'exercer librement en dehors de toute influence, ou ne doit pas être » (1).

Le 6 novembre 1944, un des premiers tracts distribués par le bureau provisoire de cette union, alors qu'elle est encore en formation, justifie la constitution de cette organisation en ces termes : « Aujourd'hui (...) devant la maturité incontestée de la classe ouvrière de Tunisie en matière d'indépendance syndicale à l'égard de toute ingérence de partis ou de politique quelconque, la nécessité est apparue de former des syndicats autonomes (...).

Nous avons pour but de pratiquer le syndicalisme pur, le vrai syndicalisme, en dehors de la CGT qui, elle, n'a pas su respecter ses statuts. Nos statuts seront sensiblement les mêmes que ceux des syndicats de la CGT avec la seule différence qu'ils seront respectés dans l'action (...).

Il vous appartiendra de diffuser autour de vous notre programme, d'expliquer à vos nombreux camarades notre pensée et les buts à atteindre : donner à l'ouvrier le moyen de défendre son travail et sa vie de travailleur, par ses propres moyens et sans faire le jeu de politiciens qui se servent de lui en prétendant le servir... » (2).

Ainsi, la propagande de cette organisation est axée sur l'autonomie à l'égard des partis politiques. Nous pouvons facilement déceler dans ses premiers textes ce réflexe ouvriériste et unitaire face aux divisions des partis, qui a prévalu en France chez les anarcho-syndicalistes ou syndicalistes révolutionnaires, lors de l'élaboration de la Charte d'Amiens (1906) à laquelle, d'ailleurs, se réfère Hached plus d'une fois d'une façon explicite. Un document intitulé « La vérité sur le syndicalisme de 1936 à nos jours », trace l'historique du syndicalisme français pour illustrer une affirmation particulièrement chère au principal animateur de cette Union. La politique divise les travailleurs, et les visées politiques de certains responsables syndicalistes seraient responsables de plusieurs échecs, dont celui de la grève générale du 30 novembre 1938, qui serait dûe aux « pressions » des militants communistes. Il estime également que

(1) Le seul syndicat tunisien constitué avant la rupture avec la CGT est celui des employés et ouvriers tunisiens de la Compagnie Sfax-Gafsa. Il date de janvier 1944. Sa carte est reproduite en annexe de notre mémoire de maîtrise intitulé : *Les débuts du syndicalisme tunisien de 1944 au 5 août 1947 à Sfax*, soutenu à Nice en 1971, p. 139.

(2) Annexes de notre mémoire déjà cité p. 115-116.

l'exclusion des communistes et des syndicats qui n'ont pas désavoué le pacte germano-soviétique « porta un tort considérable au mouvement syndical » (3).

Les conclusions qu'il en tire pour la Tunisie sont les suivantes : « Le travailleur de Tunisie ne participe à aucune politique. Il ne peut pas concevoir une CGT inféodée à un parti politique quelconque. Dans le syndicat où il ne doit y avoir place que pour le travailleur et pour le travailleur *seul*, l'ouvrier entend mener tout seul sa barque vers la destination que le syndicalisme s'est assigné. Il refuse de se laisser conduire sous le couvert de syndicat, dans une voie autre que celle tracée par le syndicalisme indépendant et libre et hors de laquelle il n'y a que désordres et confusion (...) ».

L'indépendance du mouvement syndical est la première condition de son succès; cette indépendance vis-à-vis de la politique, de toute politique, conditionne son existence.

Seule sa liberté d'action justifie sa raison d'être, en vue des buts qu'il poursuit, la réalisation du bien être des travailleurs.

Le syndicalisme doit donc s'exercer librement dans le cadre des lois et des institutions du pays, ou ne doit pas être » (4).

Le principal reproche adressé à la CGT en 1944 est donc sa politisation et ses liens avec les partis, alors qu'en 1924, on insiste sur le fait qu'elle ne défendrait pas correctement les travailleurs tunisiens et, par là même, sur son caractère étranger. Contrairement à ce qui a prévalu en 1924, la scission s'est faite avant tout contre un parti, et non contre la centrale syndicale française, que Hached et certains parmi ses camarades ont préféré en 1937-1938 à la deuxième CGTT de Belgacem Gnaoui. D'ailleurs, quelques jours seulement avant le congrès du 18-19 mars, plus exactement le 12 de ce même mois, Hached assiste à une assemblée du premier syndicat tunisien non affilié à la CGT, fondé en janvier 1944, celui des employés et ouvriers de la Compagnie Sfax-Gafsa, au cours de laquelle il « fit un exposé clair sur le syndicalisme et prêcha l'union de tous pour vaincre tous les obstacles » (5). En d'autres termes, il convia les présents à rejoindre les syndicats français.

Toutefois, on ne tarda pas à renouer avec la première CGTT et à se proclamer continuateur de l'œuvre de M'Hamed Ali El Hammi. Au début, cela se fait plutôt discrètement, puisque nous ne disposons que de témoignages oraux. Cependant, le 30 décembre 1945, lors d'un meeting inter-syndical organisé à Tunis par l'Union des syndicats autonomes du Nord (dont la commission administrative provisoire a été formée le 6 mai 1945), il semble que « pour la première fois le syndicalisme autonome fut représenté publiquement comme l'héritier naturel du mouvement lancé par M'Hamed Ali » (6).

(3) *Idem*, p. 117-122.

(4) *Idem*, p. 122. « seul » est souligné dans le texte original.

(5) Procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 1944. Archives du Syndicat tunisien des employés et ouvriers de la Compagnie Sfax-Gafsa. Ces archives sont en la possession d'un particulier résidant à Sfax.

(6) Compte rendu dans *En Nahdha* du 6-1-1946. Cité par M. KRAÏEM in *La classe ouvrière tunisienne et la lutte de libération nationale (1939-1952)*, Imprimerie UGTT, Tunis 1980, p. 125.

Cette dimension de l'autonomie syndicale, à savoir par rapport aux syndicats français, semble se renforcer depuis, en liaison notamment avec la réplique à la CGT. Aux accusations de « jaunes à la solde des compagnies minières » et autres, les autonomistes répondent par l'affirmation du droit des Tunisiens à posséder leur propre centrale ouvrière. Rejeter la tutelle des syndicats français est présente comme une forme de lutte contre la domination extérieure.

On ne reproche donc plus à la CGT uniquement le fait de ne pas respecter ses statuts. On en arrive à lui dénier toute représentation des intérêts des travailleurs tunisiens. Le recours à M'hamed Ali vise en quelque sorte à donner plus de légitimité à cette affirmation. D'ailleurs cet aspect de la question de l'autonomie n'est pas toujours séparé du premier (l'indépendance à l'égard des partis politiques) puisque le secrétaire général adjoint de l'Union des syndicats autonomes de Sud va attribuer plus tard à M'hamed Ali cette phrase « la politique c'est le mite du syndicat » (7).

D'autre part, bien que les syndicalistes formés au sein de la CGT, majoritaires dans la direction de l'Union des syndicats autonomes de Sud, soient particulièrement attachés à l'indépendance à l'égard du pouvoir, ils adoptent un ton modéré jusqu'au printemps 1945, pour des considérations tactiques évidentes. Veillant à ne pas être confrontés aux autorités, ils relèguent au second plan l'opposition à l'état colonial. Ils acceptent même dans leurs rangs un syndicat qui tient à rester en bons termes avec les autorités coloniales. En effet, les réunions du Syndicat tunisien des employés et ouvriers de la compagnie Sfax-Gafsa-car c'est de lui qu'il s'agit-se terminent souvent aux cris de « Vive la France ! Vive la Tunisie ! Vive le général Mast ! » (Le résident général). Le secrétaire général de ce syndicat, Messaoud Ali Saâd, qui occupe le poste de secrétaire général adjoint de la Commission administrative de l'Union des syndicats autonomes à partir de novembre 1944, a une conception étroitement corporatiste du syndicalisme et il répugne à recourir à la grève.

Toutefois, cette situation ne pouvait pas durer. Non seulement les autonomistes sont appelés, pour faire face à l'accusation cégétiste d'être des collaborateurs de l'administration, à hausser le ton, mais aussi ils ne peuvent rester indifférents au contexte tant national qu'international caractérisé par la montée du nationalisme. D'où l'émergence d'indices rendant prévisible la nécessité de relier la lutte pour l'autonomie syndicale tunisienne à l'affirmation, qui n'est encore jusqu'en 1946, qu'implicite ou discrète, de la nécessaire autonomie politique. D'ailleurs, ne pouvons-nous pas dire que ce processus est en germe dès la constitution des syndicats tunisiens ? ! En effet du seul fait que les revendications formulées soient « relatives » c'est-à-dire se réfèrent à la situation des travailleurs européens, le salarié tunisien n'est-il pas amené à

(7) Mémoire remis au congrès de l'Union des syndicats de Tunisie (CGT) lors de sa transformation en USTT par Messaoud Ali Saâd (octobre 1946), qui venait de rompre avec l'Union des syndicats autonomes (été 1945). Procès-verbal de la réunion du 26-27 octobre 1946, archives du Syndicat tunisien de la compagnie Sfax-Gafsa.

prendre conscience que « l'origine de la différenciation des situations est imputable au système colonial, générateur d'injustice » (8) ?

C'est pourquoi, la rupture avec les rares corporatistes tunisiens ne se fait pas beaucoup attendre. Messaoud Ali Saâd obtient le retrait de son syndicat, lors de l'assemblée générale tenue le 31 août 1945. Il va justifier plus tard ce retrait, le 4 septembre 1945, par « l'attitude incorrecte » de l'union, et les « rapports agressifs présentés au gouvernement ». Fait non moins significatif, le procès-verbal de la réunion du 4 septembre comporte : « la CGT autonome » au lieu de l'Union des syndicats autonomes (9). Ce qui atteste de l'importance de l'affirmation de l'autonomie pour se démarquer par rapport à la CGT.

Tant que l'autonomie à l'égard des partis politiques est présentée comme prioritaire lors de la lutte pour l'indépendance à l'égard des syndicats français, la rupture entre corporatistes et patriotes tunisiens a pu être évitée. Mais une fois confrontés au pouvoir colonial, les autonomistes sont contraints de poser le problème de la nature de l'Etat. Son caractère étranger apparaît comme primordial, d'où la mise en relation qui s'impose entre extériorité de la CGT et de l'Etat colonial par rapport aux intérêts des Tunisiens. Ainsi la lutte contre la CGT et celle contre la domination française sont perçues comme solidaires.

Les syndicalistes tunisiens accordent d'autant plus d'intérêt à ces aspects de la question, qu'ils sont l'objet d'une campagne de dénigrement, sans cesse renforcée, de la part de l'union syndicale CGT. La polémique avec la centrale française à laquelle les autonomistes continuent à arracher des militants à travers le pays, amène à mettre, à la veille de la constitution de l'Union Générale Tunisienne (le 20 janvier 1946), l'autonomie à l'égard du syndicalisme français, au premier plan.

II. — L'UGTT ET LA QUESTION DE L'AUTONOMIE A L'ÉGARD DES SYNDICATS FRANÇAIS

Avec la constitution de l'UGTT, la lutte se situe dorénavant entre deux centrales syndicales dont l'une s'identifie aux intérêts des salariés tunisiens et considère l'autre comme étrangère. Ainsi, elle aspire à être le seul représentant du monde du travail tunisien. Il s'agit aussi de défendre les intérêts des salariés qu'on considère comme appartenant à une entité plus large à savoir « la nation tunisienne ».

On est alors appelé à mettre en relief les différences par rapport aux Français. Différences qui ne sont pas à chercher dans les statuts, émanant de droite ligne du syndicalisme français, mais ailleurs. En effet, bien que le syndicat soit ouvert à tous les salariés sans distinction de race ou de religion, le président de l'Association des jeunes musulmans prononce un discours lors du congrès constitutif et tous les congressistes assistent à une réception organisée en leur

(8) MEYNAUD (Jean) et SALAHBEY (Anisse), *Le syndicalisme africain. Evolution et perspectives*, Ed. Payot, Paris, 1963, p. 42.

(9) Réunion tenue à El Gsar de Gafsa. Archives du Syndicat tunisien des employés et ouvriers de la Compagnie Sfax-Gafsa.

honneur au local de cette association (10). Qui plus est, la présidence honoraire est attribuée à Fadhel Ben Achour, professeur à la Zitouna et vénérable figure religieuse. On remarque également dans la salle du congrès la présence du drapeau tunisien.

D'autre part, la carte d'adhésion illustre fort bien cette volonté d'affirmer l'autonomie à l'égard du syndicalisme français. Elle représente une main tenant un drapeau sur lequel est écrit en arabe « Union générale des Travailleurs tunisiens », puis dans un coin sont dessinés le croissant, l'étoile et une branche d'olivier. Le Français est absent de cette carte, contrairement à celle des syndicats autonomes, qui est en français et en arabe. Pour ce qui est des citations qu'on y trouve, la première est tirée du « hadith ». La main d'Allah est avec le groupe (la Jamaà). Quoique cette phrase soit célèbre, on a précisé entre parenthèses son origine « hadith » et ajouté « chérif ».

Certes l'organisation n'inclue pas la revendication de l'autonomie dans son nom comme cela était prévu en 1945, où on envisageait l'appellation Union tunisienne des syndicats autonomes (11). Cependant, il ne faudrait pas en déduire nécessairement qu'elle lui accorde moins d'importance. En effet, une hypothèse plausible, susceptible d'expliquer ce renoncement, consiste à dire que parler d'organisation autonome signifie entre autres se référer implicitement à la centrale française. Ainsi, enlever ce mot pourrait être perçu comme résultant du désir d'ôter les syndicats étrangers des références tunisiennes. Ce qui pourrait expliquer qu'on ait aussi écarté l'appellation CGTT malgré le recours à M'Hamed Ali. Il s'agirait donc ici seulement d'une autre façon d'affirmer son indépendance.

Toutefois, ce qui nous semble acquis, c'est la volonté délibérément affichée de privilégier l'opposition au colonisateur à travers la mise en évidence de la nécessaire autonomie à l'égard du syndicalisme français. C'est pourquoi il serait peut-être opportun de voir dans le nom retenu « Ittihad », qu'on a traduit ici par « Union » et qui a également le sens d'unité, un des paliers dans le processus de la formation de la conscience nationale (12).

Par ailleurs, lors d'un meeting tenu le 28 avril 1946, Hached déclare : « La CGT n'est pas une « Union » comme ils prétendent mais une absorption » (13). Puis en mars 1947, dans un appel adressé aux ouvriers nord-africains, il s'explique en ces termes : « La CGT française a prétendu régner en maîtresse et mettre la main sur la destinée de la classe ouvrière de ces pays frères, soumettant ainsi les travailleurs nord-africains à une « colonisation » supplémentaire et étendant son « impérialisme » là où les peuples se plient déjà sous l'impérialisme colonial » (14). Un lien est donc établi entre domination politique et domination

(10) Voir *En Nahdha* du 22 janvier 1946.

(11) Ce nom est signalé dans le tract distribué le 6 mai 1945 à l'occasion de la formation de la Commission administrative provisoire de l'Union des syndicats autonomes du Nord. Ce tract est reproduit en annexe de notre thèse de doctorat 3^e cycle intitulée, *Le syndicalisme tunisien de la 2^e guerre mondiale à l'autonomie interne de la Tunisie*, soutenue à Nice en janvier 1979, p. 33-334.

(12) Au sujet de ce concept on pourrait consulter Anouar AABDELMALEK, « Sociologie du développement national : problèmes de conceptualisation », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1967, n^o 2/3, p. 259.

(13) *En Nahdha*, n^o 6926 du 29 avril 1946.

(14) Cet appel est daté du 21 mars 1947. Archives UGTT.

syndicale française. La première s'exerçant à l'encontre de tout le peuple tunisien, l'unité recherchée n'est plus seulement celle des salariés mais de l'ensemble du peuple. Ainsi, le programme d'action présenté au troisième congrès national, tenu du 15 au 17 avril 1949 signale parmi les principales tâches à accomplir : « Nous devons renforcer davantage notre Union (...) jusqu'à lui assurer l'initiative et la prépondérance absolue en tant qu'unique organisation syndicale de notre peuple uni » (15).

Alors que l'ouvriérisme est perceptible dans la propagande des syndicats autonomes qui proclament, comme nous l'avons précédemment signalé, le syndicat propriété des seuls travailleurs, on arrive à en faire l'affaire de tout le peuple. Pourtant, en cette année 1949 l'UGTT cède quelques syndicats d'artisans et de petits commerçants, qu'elle a regroupés en 1946-1947 aux syndicats patronaux tunisiens. En somme, les intérêts des travailleurs sont considérés comme solidaires de ceux de l'ensemble du peuple sans que cela porte atteinte pour autant à l'autonomie de chaque catégorie sociale au niveau des prises de positions. Nous remarquons toutefois qu'on semble privilégier l'autonomie à l'égard des syndicats français par rapport aux autres considérations.

Par ailleurs, au niveau des relations internationales, Hached aspire à une forme de coopération entre les organisations syndicales de par le monde, qui témoigne de son profond attachement à l'indépendance de chacune d'entre-elles. En 1949 il écrit à ce sujet : « Tout syndicaliste doit être majeur au sein du mouvement syndical national ou international. C'est à cette seule condition que le combat syndical devient le combat libérateur de toutes les parties du monde. Cette indépendance totale des organisations nationales n'exclut certes pas les relations fraternelles entre elles, la solidarité, l'entraide, puisqu'il s'agit d'établir le front des travailleurs contre leurs exploités » (16).

Dans la même optique il justifiera le choix de la CISL par le fait qu'en son sein « nous sommes sûrs et en tout cas décidés à ne rien abdiquer de notre liberté de pensée et d'agir » (17).

Après la consultation d'un certain nombre de textes portant sur l'évolution des positions de la centrale syndicale tunisienne à ce sujet, nous sommes tentés d'établir un parallélisme entre la fréquence de l'affirmation de l'autonomie à l'égard des syndicats français et la politisation du syndicalisme tunisien, qui amène au premier plan sa participation à la lutte de libération nationale. C'est en 1951, année où les ugététistes déclarent « notre premier devoir : servir la cause nationale » (18), que ce thème est particulièrement fréquent. Le rapport sur les relations extérieures, présenté au quatrième congrès réuni au mois de mars signale parmi les buts les plus importants : « Réaliser l'autonomie syndicale

(15) Archives UGTT.

(16) F. HACHED, « Tunisie et syndicalisme », *Confrontation internationale*, n° 3, septembre-octobre 1949 (p. 18-22), p. 21.

(17) Rapport intégral présenté par l'UGTT au 2^e Congrès de la CISL à Milan, p. 17, archives UGTT.

(18) « Rapport sur le problème national et la représentation populaire », 4^e Congrès national (mars 1951), p. 5.

nationale de l'Afrique du Nord » (19). Il formule une accusation habituelle contre l'USTT, que les ugététistes n'ont pas cessé de considérer comme continuatrice de la CGT en des termes significatifs à savoir « sa tendance à ne considérer l'action revendicative des travailleurs que comme un moyen utile seulement à la réalisation des mots d'ordre extérieurs qui dépassent souvent le cadre professionnel pour tendre à des buts extra-locaux et extra-syndicaux » (20).

En somme, bien que l'autonomie à l'égard des syndicats français ait pris le dessus sur les autres aspects de la question, elle n'a pas fait oublier l'autonomie à l'égard des autres forces socio-politiques tunisiennes. Nous avons là la principale préoccupation de notre troisième et dernière partie.

III. — L'AUTONOMIE A L'ÉGARD DES PARTIS POLITIQUES ET DU POUVOIR

Certes, avec la contribution de l'UGTT, il n'est pas exclu que pour plusieurs militants nationalistes syndiqués, dont certains sont affiliés aux partis Destour (« Vieux » et « Néo »), l'autonomie à l'égard des partis n'est plus une préoccupation majeure. Néanmoins, nombreux sont les dirigeants ugététistes restés attachés à ce qui a constitué le principal mot d'ordre des syndicats autonomes.

Confrontée à un pouvoir colonial qui ne manque pas de recourir à la répression pour tenter d'écraser les luttes ouvrières, comme c'est le cas le 5 août 1947 à Sfax, la centrale syndicale est amenée rapidement à nouer des relations de plus en plus étroites avec les partis politiques tunisiens. Elle semble alors hésiter entre la thèse « social-démocrate » qui considère que parti et syndicat ont chacun un terrain d'action propre, mais doivent s'épauler réciproquement et la thèse travailliste. Cette dernière exerce de plus en plus d'attrait.

De l'absence d'une option définitive en faveur d'une des principales thèses relatives aux rapports entre parti et syndicat adoptées en occident (anarcho-syndicaliste, socio-démocrate et travailliste) ou d'une synthèse cohérente, il résulte que les syndicalistes tunisiens n'ont pas une représentation précise et unique de la notion d'autonomie à l'égard des partis. Ainsi, leur conception comporte des éléments divers appartenant à ces différentes écoles, dont l'importance respective a évolué au cours de notre période. Du « syndicalisme révolutionnaire » ils ont hérité leur affirmation continuellement reproduite du refus de la primauté du parti et que le syndicalisme est un « mouvement majeur et autonome ». Toutefois, la méfiance à l'égard des partis s'émousse au fur et à mesure que progressent la politisation et la conscience nationale. Il n'en reste pas moins qu'elle ne disparaît pas. En 1950 par exemple, F. Hached écrit : « Nous avons bien fait en nous attachant aux principes de l'UGTT. Nous avons voulu qu'elle ne soit pas un instrument manipulé par les trublions au profit de leurs tendances partisanes pour exploiter notre lutte et nos sacrifices dans leurs intérêts » (21).

(19) p. 7-8.

(20) p. 5-6.

(21) *El Hurriya*, n° 122 du 30 juillet 1950.

Quant à Ahmed Ben Salah qui prendra la direction de l'UGTT à partir de juillet 1954, il note en mai 1953, alors qu'il est à Bruxelles, au sujet de la politique économique et sociale des pays du Moyen-Orient : « Plans d'irrigation, appel aux capitaux, assainissement financier, réformes agraires, législation sociale » sont autant d'éléments « qui feront des masses non plus des instruments de l'un ou de l'autre des classes ou partis, mais des classes conscientes de leur rôle et de leurs droits » (22).

Le refus de la primauté du parti lié à l'apport du syndicalisme révolutionnaire, prédispose le syndicalisme tunisien à se tourner vers l'opinion qui prévaut chez certains travaillistes, qui considère le parti comme devant être au service du syndicat et des travailleurs. Cette évolution semble avoir été favorisée par le renforcement des relations avec quelques syndicats occidentaux adhérant à la CISL. Ce n'est pas par hasard que ce soit au congrès de 1951 et dans le rapport sur les relations extérieures qu'on trouve une des rares formulations officielles de cette option en faveur du travaillisme. Il y est écrit : « La meilleure formule sociale pour l'avenir de notre classe ouvrière et de notre peuple c'est le travaillisme » (23).

La démarche ayant amené au travaillisme va être présentée en ces termes par Ben Salah en septembre 1956 : « Notre syndicalisme est d'abord syndical mais il se trouve de ce fait entraîné dans la lutte politique et il se sert de l'élément politique pour le mettre à son service » (24).

En optant pour mettre au premier plan la revendication nationale, la centrale ouvrière est appelée à s'allier aux représentants d'autres couches sociales concernées par le mot d'ordre d'indépendance politique. Ainsi, à travers les partis, les syndicalistes aspirent notamment à toucher d'autres forces sociales susceptibles de soutenir la classe ouvrière dans sa lutte contre l'Etat colonial. De ce fait le parti qui est perçu comme constituant la principale menace pour l'autonomie syndicale est le parti communiste de par sa prétention à être le porte-parole de la classe ouvrière. Pour ce qui est du Néo-Destour avec lequel la convergence est la plus importante, tant au niveau du recrutement social, qu'au point de vue de la stratégie politique, deux types de rapports semblent avoir été successivement envisagés : parti et syndicat ont chacun son terrain d'action propre mais doivent s'épauler réciproquement ou, à l'intérieur de ce parti, les syndiqués tentent de prendre la direction en mettant ce dernier au service du syndicat. Depuis 1951, c'est la seconde alternative qui l'emporte. Pour réaliser ceci, une adhésion massive des syndiqués à ce parti semble avoir été envisagée. Il est alors perçu comme devant être un regroupement des masses populaires pour la conquête des libertés. N'est-ce pas la négation de l'autonomie syndicale à l'égard des partis politiques ?

Certes la centrale syndicale continue à proclamer sa volonté de sauvegarder sa liberté dans les prises de position et sa spécificité. Ainsi, en cette même

(22) Regards sur le mouvement syndical en Moyen-Orient, *Monde du Travail Libre*, mai 1953, n° 35, p. 12.

(23) p. 17.

(24) Interview au journal *La Croix*. Reproduit dans l'hebdomadaire *L'Action* du 8-10-1956.

année elle déclare : « L'UGTT, organisation syndicale nationale indépendante et authentique se trouve placée à l'avant-garde de cette action libératrice qu'entreprend le peuple tunisien tout entier » (25). Toutefois, il va apparaître au seuil de l'autonomie interne du pays, qu'il lui est difficile de prendre suffisamment d'indépendance vis-à-vis d'un parti avec lequel des liens très étroits ont été noués au cours de la lutte pour la libération nationale et dans lequel militent un grand nombre d'ugététistes qui sont par surcroît mêlés à ses luttes internes.

Nous avons là, une des causes majeures, du fait que la centrale syndicale ait été amenée également à reconsidérer ses positions concernant l'autonomie à l'égard du pouvoir. En effet, Ahmed Ben Salah qui refuse de faire participer des ugététistes au gouvernement de négociations formé par Tahar Ben Ammar en août 1954, est acculé devant l'insistance de Bourguiba et du Néo-Destour à faire participer au gouvernement, formé après l'autonomie interne, pas moins de quatre leaders syndicalistes. Ce qui ne nous semble pas cadrer avec les positions antérieures du syndicalisme tunisien.

Il nous semble utile de rappeler à ce sujet que Hached a critiqué en 1944 la CGT pour avoir revendiqué « sa participation au gouvernement provisoire de la République » et il a rappelé alors avec respect qu'à l'époque du Front populaire « Léon Jouhaux, son secrétaire général, n'a jamais cédé aux nombreuses et pressantes sollicitations, dont il était alors l'objet » (26).

En 1951, le rapport sur les relations extérieures présenté au quatrième congrès national se plaint que « dans les républiques populaires, elles-mêmes, l'idéal syndicaliste est tourné, dévié et transformé en une soumission aveugle et en un instrument au service du pouvoir » (27). En janvier, 1952, le secrétaire général de l'UGTT déclare dans un appel lancé aux travailleurs des « territoires non autonomes » : « le mouvement syndical est par essence même opposé aux gouvernements » (28).

Pourtant, lorsque la direction syndicale se retrouve face à un pouvoir tunisien, elle fera preuve d'hésitations et même de volte-face. Ainsi, les grèves déclenchées à partir de juin 1955 dans les différents secteurs de l'économie tunisienne pour faire pression sur le gouvernement se terminent dans la confusion : un ordre de grève lancé pour le 10 août est annulé après une vague promesse du gouvernement. Un incident survenu en septembre 1956 semble illustrer ces hésitations révélatrices de profondes contradictions. La légende d'une photo reproduite dans la brochure consacrée aux travaux du sixième congrès national, figure au départ ainsi : « Le combattant suprême et le leader (Zaïm) des ouvriers visitant « Saout el Amal » (La voix du travail, « organe de l'« UGTT » ». Mais, avant de faire circuler la brochure, la légende est recouverte d'un petit bout de papier sur lequel on écrit uniquement : Le combattant suprême

(25) « Appel à la conscience internationale », *Révolution prolétarienne*, n° 357, décembre 1951, p. 31-383.

(26) *La vérité sur le syndicalisme...*, op. cit., p. 117.

(27) p. 17.

(28) Cet appel est publié le 4 janvier 1952. Reproduit dans *Monde du Travail libre*, n° 54, décembre 1954, p. 25.

visite « Saout El Amal ». La photo représente Bourguiba en compagnie d'Ahmed Ben Salah au local du journal (29).

En somme, bien qu'à l'égard du pouvoir colonial l'autonomie ait été clairement assumée, la position à prendre à l'égard d'un gouvernement à majorité néo-destourienne suscite des désaccords. En effet, nous pouvons déjà remarquer l'absence d'une ligne de conduite constamment suivie dans les rapports avec le Néo-Destour.

Nous pensons pouvoir conclure que, malgré l'importance accordée à la revendication de l'autonomie, l'absence d'une synthèse entre des éléments émanant de conceptions diverses du syndicalisme occidental (syndicalisme, révolutionnaire, travaillisme, social-démocratie) n'a pas permis au syndicalisme tunisien de se doter d'une théorie et d'une pratique cohérentes, garantes de son indépendance mais aussi de son unité. Nous avons là le talon d'Achille de l'UGTT. Ce sont ces tiraillements révélateurs de tensions à l'intérieur des syndicats que va exploiter Bourguiba pour mettre au pas un allié peu docile.

Abdesselam BEN HAMIDA*

(29) BEN HAMIDA A., *Le syndicalisme tunisien...*, op. cit., p. 41.

(*) Faculté des lettres de Tunis.